

Rivage BILAN D'ACTIVITE 2020



Le programme d'action 2020 a été possible grâce au concours de



SOMMAIRE

1	Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate	2
1.1	Concertation et planification	2
1.1.1	Secrétariat et animation de la CLE	2
1.1.2	Gouvernance avec les programmes de gestion connexes	3
1.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE	3
2	Animation du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG	4
2.1	Concertation et planification	4
2.2	Mise en œuvre du 3^{ème} contrat d'étang	4
3	Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG	6
3.1	Amélioration des connaissances	6
3.1.1	Etudes spécifiques	6
3.1.2	Poursuite des suivis du milieu	9
3.2	Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant	13
3.2.1	Opérations menées par RIVAGE	13
3.2.2	Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang	14
4	Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES	16
4.1	Concertation et planification	16
4.1.1	Secrétariat et animation des instances de concertation	16
4.1.2	Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGHZ	17
4.1.3	Veille à la cohérence des politiques publiques	17
4.2	Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH	17
4.2.1	Actions territorialisées	17
4.2.2	Actions transversales	19
4.2.3	Autres actions	20
5	Mise en œuvre du PAEC 2016-2017	Erreur ! Signet non défini.
5.1	Concertation et planification	21
5.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC	21
6	Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000	22
6.1	Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate	22
6.1.1	Concertation et planification	22
6.1.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	23
6.2	Natura 2000 sur le site du fort de Salses	28
6.2.1	Concertation et planification	28
6.2	Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob	28
7	Gestion du syndicat RIVAGE	30
7.1	Planification	30
7.1.1	Mise en place de la GEMAPI	30
7.1.2	Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action	30
7.2	Mise en œuvre des orientations de gestion définies	31
7.2.1	Gestion du syndicat	31
7.2.2	Communication et sensibilisation	33

1 Animation du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

1.1 Concertation et planification

1.1.1 **Secrétariat et animation de la CLE**

Référence contrat d'étang : IVA2

Organisation et participation aux réunions de CLE

Dans le cadre l'animation du SAGE, une CLE élargie a été réunie le 3 février à Saint-Laurent-de-la-Salanque pour une réunion commune SAGE/CONTRAT ETANG/SGZH. Cela a permis une présentation du Bilan d'activité SAGE 2019 et du programme d'action SAGE 2020, ainsi qu'une restitution synthétique des suivis réalisés sur la lagune. La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexes 1-1 et 1-2.

Ordre du jour :

- I. Bilan et programme d'actions SAGE
- II. Bilan et programme d'actions CE3
- III. Bilan et programme d'actions SGZH
- IV. Actualités et Questions diverses

Vu que 2020 était une année électorale et que les acteurs des trois instances de concertation (CLE, Comité d'étang et Comité de pilotage de la SGZH) sont sensiblement les mêmes, le choix a été fait de regrouper les réunions pour ne pas sur-solliciter les partenaires. L'impossibilité de réunir les personnes en présentiel sur une grande partie du reste de l'année en raison de la COVID a rendu ce choix d'autant plus pertinent a posteriori. Ce type d'organisation sera reconduit dans la mesure du possible sur les années à venir.

Suite aux élections de mars 2020, un arrêté de modification a été préparé. Il a finalement été signé le 27 janvier 2021.

La réunion de bassin versant faisant un point sur les thématiques SAGE/SGZH/GEMAPI et lien avec le Bassin versant de l'Agly a eu lieu le 10 01 2020. Les PT et CR sont joints en Annexe A 1-3 et 4.

Analyse technique et animation de la CLE dans le cadre de demande d'avis

La CLE a été sollicitée pour donner son avis sur 6 dossiers en 2020. Ces avis sont répartis en 2 catégories : avis de CLE (dossier Loi sur l'Eau) et consultation en tant que Personne Publique Associée ou expert de territoire avec les autres documents de planification (Natura 2000).

Les 5 dossiers pour lesquels la CLE a été consultée pour simple avis technique :

- Etude scientifique IFREMER avec mise en place de sondes sur l'étang de Salses-Leucate : avis favorable.
- Natura 2000 - Installation d'un ponton à Saint-Hippolyte: avis favorable, avec remarques sur l'intégration paysagère et le devenir des matériaux utilisés.
- ZSGZH - Déclassification d'une parcelle de parking pour urbanisation à Port-Leucate: avis favorable.

- ZSGZH - Gestion sédimentaire du dragage de Port-Leucate : remarques et visite de terrain.
- ZSGZH - Rejet du pompage de nappe dans une mare effectué dans le cadre de travaux pour réparer le réseau d'assainissement Le Barcarès : remarques et visite de terrain.

Le dossier pour lequel la CLE a émis un avis (cf. Avis en Annexe 1-5) :

- Dossier de demande de DIG pour des travaux d'entretien de la végétation sur l'Agly : avis favorable.

1.1.2 Gouvernance avec les programmes de gestion connexes

Référence contrat d'étang : IVA2

Des groupes de travail et/ou de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, mais ce travail est décrit dans les chapitres correspondants.

Participation aux CLE et échanges techniques avec les autres SAGE du territoire et limitrophes (interSAGE ou CDE)

- Echanges techniques et gouvernance inter-SAGE avec le SAGE des nappes Plio-quadernaires du Roussillon sur des dossiers communs et participation aux réunions du 13 février et du 20 octobre.
- Inter-SAGE 66 : Suite à une 1ère réunion le 26 octobre sur la thématique SAGE et Urbanisme : prise en compte des schémas d'aménagement des eaux dans la planification le 8 décembre : état d'avancement des SCOT / PLU / PLUi en cours sur le département, présentation de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme, échanges pour définir un mode de collaboration.

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT et autres documents d'urbanisme, ...) ou supraBV

- Séminaire SAGE de l'ensemble du réseau nationale les 21, 22 et 29 septembre sur la gestion intégrée des eaux pluviales.
- Webconférence sur les passes intertidales temporaires le 23 novembre : journée de partage et d'échanges pour mieux comprendre l'influence des passes intertidales sur le fonctionnement écologique et hydrologique des lagunes et d'en optimiser leur gestion (cf. CR en Annexes I-6).
- Webinaire le 3 décembre du réseau FILMED : point d'actualité sur le matériel et les applications de collecte pour le suivi des paramètres physico-chimiques. Etude des poissons migrateurs sur les lagunes. Méthode d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagune côtière méditerranéenne. Discussion sur l'invasion par le crabe bleu (cf. CR en Annexe I-7).

1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du SAGE

La mise en œuvre des orientations de gestion et des dispositions du SAGE se fait à travers la mise en œuvre du troisième contrat d'étang.

2 Animation du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG

2.1 Concertation et planification

Référence contrat d'étang : IVA1

Dans le cadre de la restitution de l'avancement des travaux programmés

- Animation des Groupes de travail thématiques et du Comité technique (Agence de l'Eau, Etat, Région, Départements, Intercommunalités)

Dans le cadre de la préparation du bilan du troisième contrat d'étang, un Comité technique a été réuni en visio-conférence et en deux sessions vu l'absence de l'Agence de l'Eau à la première réunion. Cette réunion a permis de faire un point d'avancement technique et financier global sur le contrat qui arrivait à échéance le 31/12/2020 et de définir les échéances et étapes nécessaires à la réalisation et à la validation du bilan du troisième contrat. Un point a également été fait sur la question Gemapi. La présentation et le CR de la réunion sont joints en Annexes 2-1 et 2-2.

Pour ce qui est des suites à donner au troisième contrat, pour l'Agence de l'Eau aucune contractualisation intermédiaire avant un nouveau contrat de milieu n'est envisageable. De plus si nouveau contrat il doit y avoir, cela ne pourra être qu'à l'échelle des 2 bassins versants réunis. La Région Occitanie serait en revanche favorable à la mise en place d'une contractualisation transitoire.

- Animation du Comité d'étang (= CLE) en charge du suivi opérationnel du troisième contrat de l'étang de Salses-Leucate

La réunion de bilan annuel (2019) du comité d'étang a eu lieu le 03 02 2020 (cf. Annexes 1-1 et 1-2). La réunion de validation du bilan de contrat est quant à elle programmée au premier semestre 2021.

2.2 Mise en œuvre du 3ème contrat d'étang

Référence contrat d'étang : IVA1

Pilotage de la phase de mise en œuvre du troisième contrat

Le tableau de bord technique et financier complet sur les actions programmées dans le troisième contrat d'étang a régulièrement été tenu à jour. Les dernières versions sont jointes en Annexe A 2-3 et 4 de ce bilan.

Dans le cadre de l'animation du contrat d'étang et de la tenue à jour du tableau de bord ; un point a été fait régulièrement avec les différents porteurs de projet et le cas échéant une assistance à maîtrise d'ouvrage peut être proposée par les agents de RIVAGE.

Réalisation du bilan annuel

2020 ne fait pas l'objet d'un bilan annuel du contrat d'étang dans la mesure où le bilan final est en cours de rédaction. Néanmoins les principaux éléments de bilan ont été évoqués lors de la réunion du COTECH en novembre 2020.

Les principaux éléments à noter sont :

- Volet 1 : opération principale programmée dans ce volet (acquisition de connaissances du rôle de nurserie de la lagune) n'a pas abouti. Une étude qui a été lancée sur un sujet similaire

(Connexstere) pourra être valorisée pour ce qui est des résultats mais ne sera pas intégrée dans le plan de financement.

- Principaux retards du contrat en lien avec volet II mais pas beaucoup d'opérations abandonnées (principalement aires de remplissage sécurisées)
- Avancement important sur le volet zones humides (volet III) : 8 plans de gestion en cours de mise en œuvre (7) ou d'élaboration (1)
- Avancement important des opérations en lien avec conchyliculture (volet IV) grâce au GALPA EMA (mobilisations de fonds FEAMP)

VOLET	ETAPES						
	prévu	non démarré	démarches préalables	en cours de réalisation	terminé *	abandonné	?
Connaissance	9	1	0	3	5		
Qualité masses d'eau	37	6	5	17	7	1	1
Zones humides	48	5	2	29	10	2	
Gestion et économie	22	2	0	17	3		
Mi-Parcours (2018)	116	14	7	66	25	3	1
Aujourd'hui	116	9	3	60	40	4	0

Tableau : Avancement des travaux dans le cadre des 4 volets du contrat d'étang. Etat des réalisations à mi-parcours puis fin 2020.

3 Mise en œuvre des volets qualité de l'eau du SAGE et du 3^{ème} CONTRAT D'ETANG

Les Volet I et II du troisième contrat d'étang sont dédiés à l'amélioration des connaissances sur la masse d'eau (Volet I) et la participation à l'atteinte du bon état des masses d'eau du bassin versant (Volet II).

3.1 Amélioration des connaissances

3.1.1 Etudes spécifiques

Mieux connaître le territoire pour définir les actions limitant les apports de polluants diffus

Référence contrat d'étang : IA3, IVA1 et IVA2

En 2020, l'analyse de l'occupation du sol et des IAE en collaboration avec l'IUT de Perpignan a été programmée dans l'objectif d'étendre la cartographie de la vulnérabilité des parcelles et de risque de transfert de pollution. Le diagnostic terrain a dû être annulé sans report en raison de la COVID.

Analyse de l'état des connaissances par rapport aux contaminants chimiques (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures, médicaments) selon les dernières études disponibles

Référence contrat d'étang : IVA2

Les derniers suivis DCE réalisés en 2018 sont disponibles depuis début 2020 (Rapport Ifremer 2018, Directive Cadre sur l'Eau - Bassin Rhône méditerranée Corse). Pour l'étang de Salses-Leucate 2018 était une année de suivi complète portant sur la chimie (eau et matière vivante) et la biologie (physico-chimie, phytoplancton et macrophytes).

L'état chimique de la lagune est passé de mauvais en 2015 à bon en 2018. En 2015 l'élément déclassant était le 4-ter-octylphenol, qui est repassé à un niveau 'bon' comme c'était le cas en 2012. Ces fluctuations sont selon Ifremer dues à une variabilité temporelle d'exposition des masses d'eau de transition à cette molécule d'origine principalement domestique mais aussi industrielle. Cette amélioration ne peut par conséquent pas être mise en relation avec les efforts de réduction des apports sur le bassin versant.

Les premiers résultats issus du projet de recherche LAGFOCUS (UPVD ; labo BAE_LBBM, projet Lagfocus) concernant la contamination chimique des eaux de la lagune de Salses-Leucate sont disponibles depuis mi-2020 (cf. Annexe A 3-1). Les analyses préliminaires à un suivi complet ont été réalisées dans l'eau et le sédiment sur 6 stations du pourtour de l'étang et ont concerné divers contaminants organiques : pesticides, biocides, composés pharmaceutiques, alkyl-phénols polychlorobiphényles, HAP et PCB. Dans l'eau, cette première campagne analytique a notamment mis en évidence une contamination organique à l'état de traces avec notamment 7 résidus phytosanitaires (triazines, diazines, pyrazole carboxamides, acides picoliniques) dont 5 retrouvés dans les 6 stations d'échantillonnage, ainsi que 3 résidus pharmaceutiques et 8 résidus de la famille des alkylphénols. Concernant le sédiment, 24 résidus organiques ont été détectés et en particulier 5 résidus HAP, 3 résidus phytosanitaires, 8 résidus de PCB ainsi que 8 résidus appartenant à la famille des alkylphénols présents dans les 6 stations d'échantillonnage. En continuité de ces premières analyses, le projet vise à réaliser une cartographie systématique des pollutions/contaminants sur les 6 stations de la lagune en fonction de la saisonnalité.

Il faut noter que ces analyses n'ont pas le même référentiel que les analyses réalisées dans le cadre de suivis DCE.

Poursuite des réflexions pour une estimation de la pression de nutriments sur la lagune (directs et diffus, flux, taux d'exports ...)

Référence contrat d'étang : IVA2

Suite à un problème d'invitation, nous n'avons pas pu participer à la Journée Lagune de l'AE sur cette thématique. Seule une partie bibliographique a donc pu être réalisée.

Suivi du projet qui a comme objectif la meilleure connaissance du rôle de nurserie de la lagune de Salses-Leucate (Projet CONNEXTERE)

Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1

Le projet CONNEXTERE porté par l'entreprise Ecocean en collaboration avec le CEFREM (Université de Perpignan) a été poursuivi courant 2020 ; son objectif est d'étudier le flux des individus très jeunes de poissons (post-larves, larves et juvéniles) entre les aménagements au large, les zones intermédiaires et les zones de nurseries naturelles ou artificielles. Dans l'étang de Salses-Leucate 4 sites sont suivis allant de l'intérieur de la lagune vers les graus.

Une réunion de restitution des premiers résultats ont eu lieu en a eu lieu visioconf le 8 décembre (cf. Annexe 3-2 et 3-3).

Suivi des projets de recherche ou autres opérés sur l'étang de Salses-Leucate et en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité ou la gestion des ressources naturelles (poissons, coquillages)

Référence contrat d'étang : IA2 et IVA1, IVA2

Qualité de l'eau : Projet MED-SGD (évaluation des flux d'eau souterraine et quantification des éléments chimiques associés)

Au cours de l'année 2020 diverses travaux de recherche menés dans le cadre du projet MED-SGD ont été planifiés mais n'ont pas pu être réalisés en raison du COVID. Les travaux qui étaient prévus début 2020 étaient notamment la datation des eaux souterraines alimentant la lagune. La poursuite des recherches est conditionnée à l'obtention de financement qui pour l'instant sont incertains. Une publication de ces travaux est sortie en fin 2019.

Etudes réalisées dans le cadre de la suppression des portes sur les graus

Dans le cadre du processus de suppression des portes sur les graus de l'étang de Salses-Leucate (année 2020 = dernière installation), l'État a commandé/financé deux études pour accompagner cette opération et une expérimentation de type Valdora (Valorisation Dorade). Les premiers résultats de ces études ont été présentés lors d'une visioconférence le 4 décembre 2020 (cf. PPT en Annexe 3-4 et 5).

1. Etude de la connectivité mer/étang des principales espèces commerciales de poissons (J. Bourjea, Ifremer)

Cette étude s'insère dans les projets de recherche portés par J. Bourjea qui s'intéresse de façon globale à la migration des poissons à l'échelle de la Méditerranée Nord (marquage des poissons et suivis à l'aide d'hydrophone ou leur de leur recapture - CMR) et pour la part relative à Salses-Leucate les deux espèces ciblées sont le loup et la dorade. Les questions posées concernaient la nature des connections entre les lagunes et la mer, l'identification de zones de reproduction et potentiellement l'impact des portes des graus sur la dynamique de population de ces espèces. La première année de suivi les équipements ont été vandalisés engendrant une perte totale de données pour 2019.

Le résultat le plus spectaculaire est celui d'une dorade marquée en août 2019 dans l'étang de Leucate et qui a été repêchée au Planier, au large de Marseille, en novembre 2020 posant la question d'une interconnexion à l'échelle du Golfe. L'analyse fine des données est prévue pour juin 2021 et

ces données seront intégrées aux données régionales pour une compréhension plus complète de la dynamique de ces populations.

2. Etude hydrodynamique des effets des barrages (A. Fiandrino, Ifremer sous-traité par Hydriad)

L'objectif de cette étude est d'évaluer les impacts des portes sur les volumes d'eau échangés et d'estimer les éventuelles surcotes dans l'étang lors d'évènements hydro-climatiques particuliers.

Un courantomètre est installé sur le grau de Port Leucate et trois sondes (T°, salinité, hauteur d'eau) sont installées dans l'étang. Le programme a pris du retard ; les premiers résultats ne seront connus qu'en 2021.

3. Expérimentation VALDORA-Leucate

L'objectif de cette opération (déjà testée à Thau) est d'expérimenter la faisabilité du stockage des poissons dans des cages en milieu naturel. Les poissons pêchés lors des périodes de migration sont gardés vivants le plus longtemps possible. On évite ainsi la baisse des prix en lissant la commercialisation sur une période plus longue. L'autorisation pour la mise en place des cages étant arrivée trop tard (en toute fin septembre), les pêcheurs prêts à participer à cette expérimentation n'ont pas eu le temps de se préparer avant la dévalaison et donc le pic d'activité de la saison de la pêche à la dorade. Cette expérimentation sera menée en automne 2021.

Suivi du projet de système d'alerte aux blooms de *Dinophysis* et d'*Alexandrium* à Leucate

En 2020 le système d'alerte précoce au *Dinophysis* a été poursuivi, porté en maîtrise d'ouvrage par l'association des conchyliculteurs de Leucate (cf. Annexes A3-6 rapport d'analyses du 07 01 2020 montrant l'évolution sur la saison). RIVAGE suit ce projet, la restitution des résultats des analyses et porte assistance aux conchyliculteurs pour la phase de filtration des échantillons. La méthode est désormais fiable sur le site de Salses-Leucate et peut être mise en œuvre localement si les conchyliculteurs choisissent de la financer.

Suivi de la population de *Grandes nacres* dans l'étang de Salses-Leucate

La population de grandes nacres est en très forte régression dans toute la Méditerranée et ce en raison d'un parasite haplosporidien.

La région Occitanie et le CRIOBE (EHPE, équipe de S. Planes) ont établi une convention visant à surveiller l'évolution du parasite le long de la côte Occitane (2018-2019), tenter de conserver l'espèce et communiquer sur *Pinna nobilis* et sa vulnérabilité. Les premiers résultats de ces suivis ont été communiqués lors d'une réunion de restitution le 3 avril 2020 (cf. Annexes A 3-7, 3-8 et 3-9).

La lagune de salses-Leucate a subi une mortalité de 20% de sa population depuis le printemps 2019 et semble indiquer une entrée possible du parasite dans la lagune. En 2019 aucun individu situé plus à l'intérieur de la lagune n'avait été testé positif à *H. pinnae*. L'hypothèse émise par les chercheurs est que la baisse de la salinité liée à l'éloignement des graus pourrait expliquer ce phénomène de ralentissement de la progression. Les suivis ont été prolongés en 2020 mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Suivi du projet VARA (Valorisation des algues de ramassage)

Le projet VARA (Valorisation des algues de ramassage) porté par le Cedralmar a débuté en 2020. Ce projet vise à valoriser des algues ayant naturellement des épisodes de fortes abondances. Les algues sont récoltées, séchées puis analysées afin d'évaluer leur qualité pour la cosmétique et la pharmaceutique. Trois espèces d'algues ont été récoltées en 2020 sur Salses-Leucate : *Chaetomorpha*, *Halopitris* et *Valonia*. Les prochaines sessions de collecte sont prévues pour avril, juin, août et octobre 2021. Aucune restitution des résultats n'a encore eu lieu en 2020.

3.1.2 Poursuite des suivis du milieu

Référence contrat d'étang : IA1 et IVA2

- Réalisation du suivi simplifié des macrophytes (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en juillet et octobre 2020, en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL). Observation et analyse des résultats.

STEP	Distance	2010		2016		2017		2018		2019		2020	
		août	nov	mai	oct	mai	oct	juin	dec	mai	oct	juil	oct
Fitou	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Salses-le-Château	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Saint Hippolyte	0-25m												
	25-50m												
	>50m												
Le Barcarès	0-25m												
	25-50m												
	>50m												

pas de diag	0
très bon	1
bon	2
moyen	3
médiocre	4
mauvais	5

	Moyenne	Printemps	Automne
Fitou	1,9	1,7	2,0
Salses-le-Château	4,1	4,13	4,07
Saint-Hippolyte	3,5	3,53	3,50
Le Barcarès	2,0	2,2	1,8
Etang	2,89	2,90	2,86

L'analyse des résultats 2020 montre un impact limité des stations d'épuration :

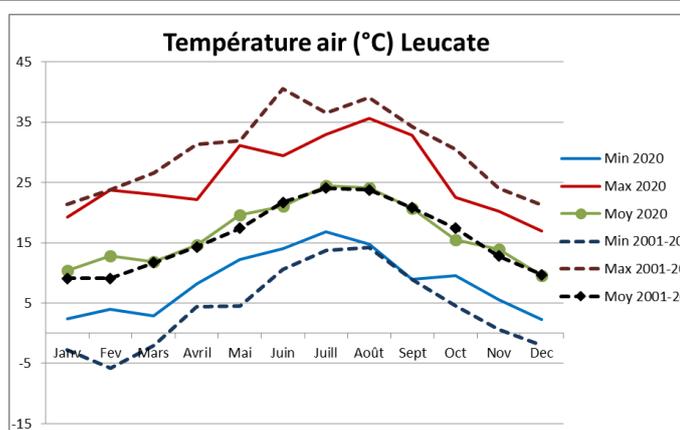
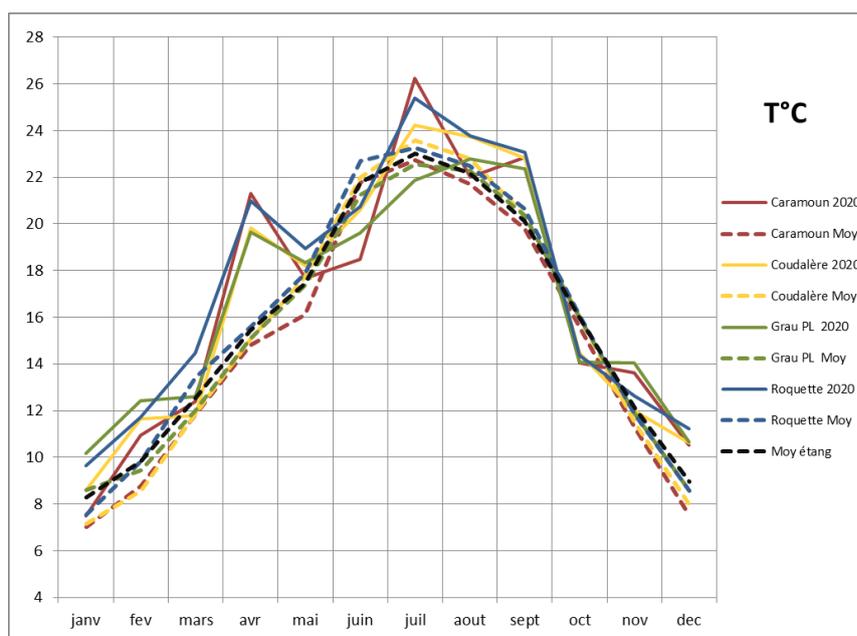
- Fitou : station la plus favorable depuis plusieurs années**, avec une présence limitée de Valonia, et un bon développement d'herbiers et d'acétabulaires.
- Saint-Hippolyte : secteur très fluctuant. On note toutefois une amélioration depuis 2 ans. A noter que la réfection de la STEP a été finalisée en 2020.
- Le secteur de Salses-le-Château est également en amélioration surtout au-delà des 50m visible cette année lors des 2 suivis.
- Le Barcarès : station suivie depuis 2015 marque de bons résultats.
- Globalement, et en 2020, on ne note pas de différences significatives de résultats entre l'automne et le printemps. Le nombre d'espèces présentes sur chaque zone oscille entre 4 et 8, avec une bonne stabilité des espèces de référence.

- Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le suivi mensuel de paramètres physiques (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent en complément de certaines données DCE et sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang (complétées par un article d'information). Ces suivis permettent une présence sur le terrain (cf. un exemplaire en Annexe A3-10).

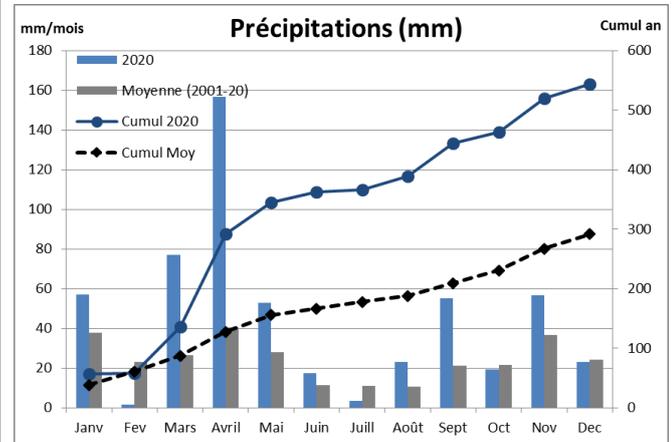
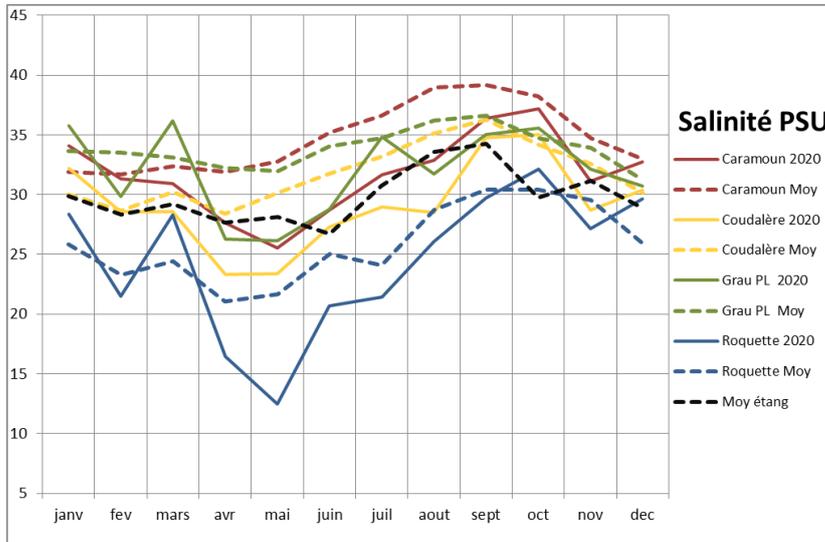
Pour une meilleure utilisation et précision de ces données, la chargée de mission SAGE (qui réalise ces suivis) a participé à un webinaire d'échanges (mais pas d'étalonnages du coup) organisé par la Tour du Valat le 3 décembre dans le cadre du FilMed.

Analyse des résultats :

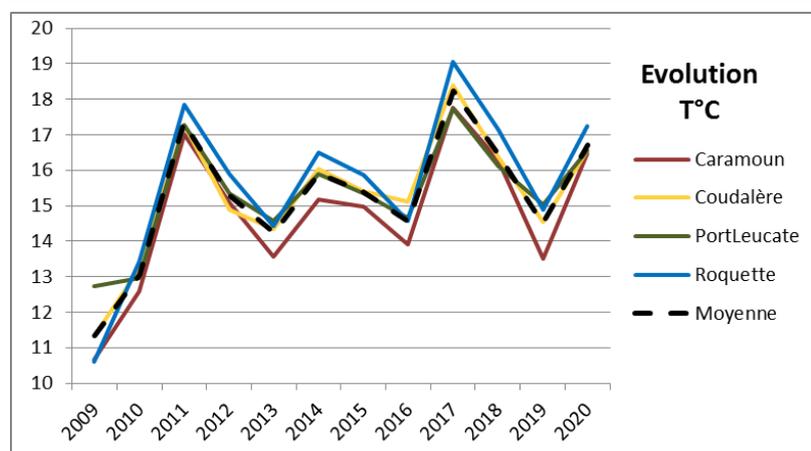
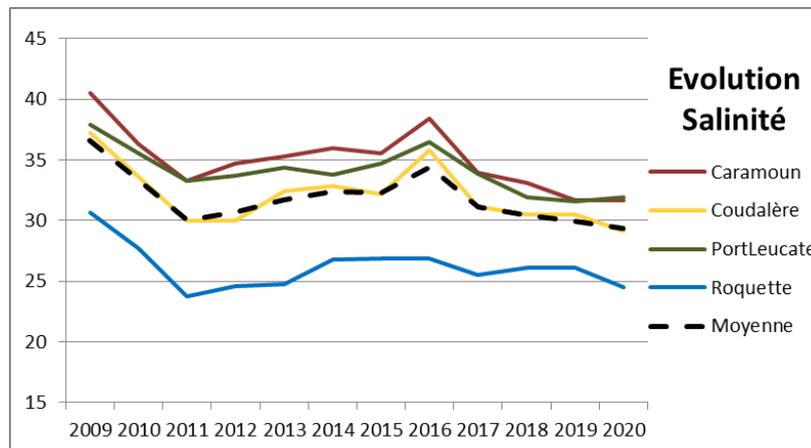
- Pour les températures on observe une variation homogène entre les stations. En 2020, le 1^{er} point relevé dans la tournée, la Caramoun, n'a pas été le point le plus frais car les températures minimales (nocturnes) sont restées au-dessus des normales (comme en 2018). Globalement, les valeurs ont été au-dessus des moyennes (sauf au mois de juin) sans doute, comme on l'a vu, plus sous l'influence de températures nocturnes de l'air que des maximales 2020 qui elles sont restées en-dessous des normales (cf. graphiques ci-dessous).



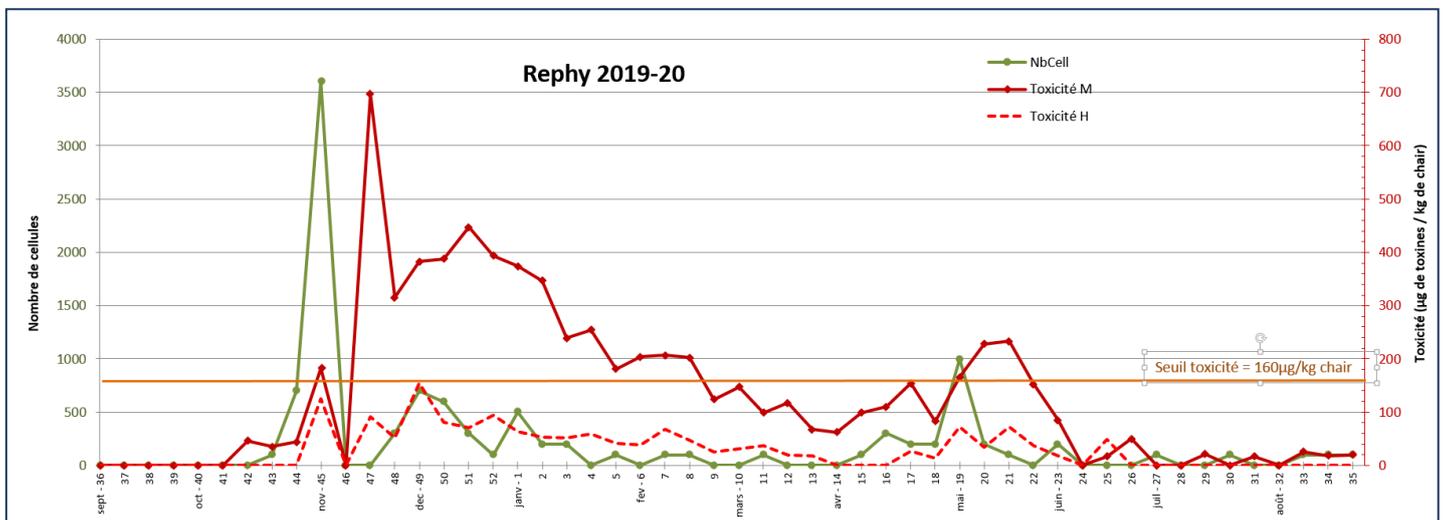
- Après les pluies hivernales et printanières, les valeurs de salinité sont restées en-dessous des moyennes toute l'année 2020 (sauf un pic en mars et en octobre), même si le cycle classique de dessalure printemps / re-salure été a pu être observé.



La comparaison interannuelle (2009-2020) fait ressortir qu'il n'y a pas de lien entre la température (année chaude) et la salinité (année sèche) mesurées dans l'étang. En effet, 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2009. En revanche 2009 était la plus salée et 2011 (année chaude) la plus douce. A noter que 2020 a été plus chaude et moins salée que 2019.



- Le suivi des herbiers dans les zones à enjeu de l'étang de Salses-Leucate a été fait en été 2020 par SEANEO, la compilation des données a été réalisée par RIVAGE (cf. rapport en Annexe A3-11). Depuis le bloom de 2017, on note un retour aux limites de 2016 (voire 2010). En outre en 2020 on observe une régression des limites sans doute imputable aux conditions météo (printemps pluvieux). Le suivi opéré depuis 2010 montre globalement une progression des limites inférieures de l'herbier témoignant ainsi de la bonne qualité du milieu.
- Suivi des analyses opérées par Ifremer concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production (REMI, REPHY...). Entre septembre 2019 et 2020, malgré un bloom de dinophysis observé sur les moules, il n'y a pas eu de fermeture de la vente des huîtres sur la partie REPHY. En revanche fin 2020, il y a eu une brève fermeture des huîtres suite à un dépassement du seuil de toxicité mesuré sur les moules. Suite à cet événement il a été obtenu de la part de la profession conchylicole que les mesures de toxicité se feraient sur les huîtres dès le mois d'octobre. Jusqu'à présent les mesures dans les huîtres ne se faisaient qu'à partir du 1^{er} novembre ou si dépassement du seuil d'alerte sur les moules.



- Concernant le suivi REMI, il y a eu un épisode de fermeture en avril dû à un dépassement de seuils bactériologiques après une alerte météo. A noter que suite à cette fermeture, une réunion de concertation entre les conchyliculteurs, les EPCI compétentes, RIVAGE et les services de l'État a eu lieu pour faire le point sur la procédure de suivi et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité bactérienne en période de pluies (cf. CR en Annexe 3-12 et 13).

3.2 Amélioration de l'état des masses d'eau du bassin versant

3.2.1 Opérations menées par RIVAGE

Poursuite de la démarche "Vert demain" sur les communes du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

Référence contrat d'étang : IIB1, 2 et 3 et IVA2

Afin de permettre la réalisation de cette démarche et l'atteinte (ou la mise en œuvre) des pratiques ZéroPhyto, la majorité des communes se sont engagées dans des PAPPH.

- Sur Caves, Fitou, Saint Hippolyte, Saint Laurent de la Salanque et Salses-le-Château : suivi de la mise en œuvre des démarches de PAPPH et aides ponctuelles (sensibilisation ou aménagements). Opoul-Périllos et Treilles n'ont pas mis en œuvre un PAPPH, mais leurs pratiques ZéroPhyto sont effectives.
- Sept des communes du bassin-versant sont également labélisées. Terre saine : Caves (2017), Fitou (2018). 3 rainettes : Opoul-Perillos (2017), Saint-Hippolyte (2018), Salses-le-Château (2019). 2 rainettes : Saint-Laurent-de-la-Salanque (2017).
- En 2020, l'appui de RIVAGE s'est porté sur la visite de la pépinière CD11 à Treilles et Fitou, ainsi que pour le stade de Leucate. Des rencontres avec les ST de Saint-Laurent-de-la-Salanque pour mieux organiser leur pratique et organiser la visite de contrôle de la labellisation. Et la diffusion d'article de sensibilisation pour les communes d'Opoul-Perillos, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Treilles. Discussion également avec les nouveaux élus de Leucate pour relancer la démarche de labélisation.

Dans le cadre de cette démarche, participation au webinaire de la FREDON le 17 décembre. A noter qu'en 2020 pour des raisons sanitaires les journées de contrôle de communes labellisées ont commencé plus tard, pour ensuite être suspendues pour le moment.

Appui aux communes et des intercommunalités pour des projets relatifs à l'amélioration de la qualité des masses d'eau (ex. réponse d'appel à projet pour l'aménagement des ALRS...).

Référence contrat d'étang : IIB5 et IVA2

Concernant les aires de remplissage sécurisées, il n'y a pas eu d'avancée substantielle en 2020. Ceci dit pour la commune de Salses-le-Château, les réflexions par rapport à l'amélioration des potences agricoles ont repris. RIVAGE a accompagné la commune pour l'aider à trouver les informations et partenaires utiles.

Appui aux communes pour un entretien des agouilles prenant en compte les enjeux environnementaux et hydrauliques.

Référence contrat d'étang : IIB5 et IVA2

RIVAGE a également assisté la commune de Saint-Hippolyte et le SMBVA en 2020 pour mettre en place une DIG pour l'entretien de l'agouille Capdal. La phase diagnostic et analyse a été réalisée par RIVAGE en juillet (cf. Annexes A3-14 et 3-15). L'envoi de la demande aux services de l'État et le suivi ont été assurés par le SMBVA. Des rencontres ont été organisées en novembre entre la commune, le SMBVA RIVAGE et la DDTM pour discuter de la mise en œuvre. Les travaux d'entretien seront réalisés en 2021.

3.2.2 Suivi des opérations menées hors MO RIVAGE dans le cadre du contrat d'étang

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales (et corrélation de la problématique eaux pluviales/eaux usées) sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Saint-Hippolyte, Opoul-Périllos et du Barcarès

Référence contrat d'étang : IIB7 à 11, IVA1 et IVA2

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales d'Opoul (MO=PMM).

Le schéma directeur avait identifié comme point de rejet du by-pass après la bêche tampon la rigole de Barrant qui aboutit au Karst. Cette solution n'étant pas acceptable (karst = ressource potentielle pour l'AEP), une recherche de solutions alternatives a été menée par PMCU en lien avec la DDTM et RIVAGE. Aucune autre solution que la redirection du by-pass vers la zone humide n'a émergé. Cette solution sera donc étudiée lors d'une étude complémentaire. L'étude a été confiée au groupement SAFEGE+GOR et la visite/réunion de lancement a eu lieu le 12/10/2020 sur place pour que les prestataires puissent se rendre compte des enjeux/contraintes de la zone (cf. cahier des charges et CR 12/10 en Annexe 3-16 et 3-17). Le rendu de l'étude est prévu pour le premier semestre 2021. La première réunion de restitution prévue en décembre n'a pas eu lieu, elle est reportée au 26/03/2021. Cette réunion aura comme objectif de présenter les conclusions des éléments suivants :

- Etude des solutions alternatives à la gestion du temps pluie : renvoi vers la Pinède, infiltration, autre BV.
- Définition du niveau « d'acceptabilité » de la mare en ce qui concerne le déversement des eaux usées brutes diluées.

- Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Hippolyte (MO=PMM).

Les travaux ont débuté en 2019. Actuellement les travaux de reprofilage du fossé Chemin de la Mer sont en cours de finalisation. Le plan pluriannuel d'intervention prévoit pour 2021 des travaux rue André Tisseyre, l'optimisation des ouvrages des bassins de rétention et l'aménagement des franchissements des fossés.

- Suivi du schéma directeur des eaux pluviales de Saint-Laurent-de-la-Salanque (MO=PMM).

Ce dossier a pris pas mal de retard par rapport à ce qui a été annoncé dans le troisième contrat d'étang. En 2020 une réunion de prédiagnostic a eu lieu le 24 septembre (cf. Annexe A 3-19 CR) afin de mettre en commun l'ensemble de la connaissance concernant les thématiques eaux pluviales et eaux usées de la commune de St Laurent en vue de la rédaction du CCTP. Le CCTP a été finalisé et le choix du prestataire sera réalisé en mars 2021.

Suivi des études et des travaux concernant la gestion des eaux usées sur les communes de Saint-Hippolyte, Le Barcarès, Leucate (Les Sidrières) et Fitou

Référence contrat d'étang : IIA 1-4, IVA1 et IVA2

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement du Barcarès.

Il était prévu que le Dossier Loi sur l'Eau pour la step serait déposé avant mi-2020, ce n'est pas encore fait. Actuellement les chargés de projet de PMM analysent les études d'AVP, le calendrier de dépôt des dossiers réglementaires n'a pas encore été arrêté. Les travaux seront soumis au régime de l'Autorisation Environnementale, et les dossiers à déposer sont le Dossier Loi sur l'Eau, l'étude d'Impact et éventuellement le CNPN mais des mesures d'évitement sont à l'étude.

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement de Fitou (MO=Fitou).

Les travaux sur les réseaux d'eau usée à Fitou n'ont pas été commencés. La situation est en stand-by car l'exercice de la compétence eau/assainissement par la CCCSM est suspendu par le Conseil d'Etat.

Il faudra que le Tribunal Administratif se prononce pour que ces compétences puissent revenir aux communes. En absence de nouvelle difficulté, le «re-transfert» des budgets eaux/assainissement aux communes interviendra seulement à partir de 2021 avec une reprise des projets à réaliser postérieurement à cette date.

Cas particulier des réseaux de Port Fitou : la copropriété de Port Fitou souhaite éclaircir la situation relative à la canalisation de transfert entre Port Fitou et la STEP. Une assistance a été proposée au syndicat de copropriété pour mettre à plat la problématique.

- Suivi des travaux sur la station d'épuration de Saint-Hippolyte (MO= PMM).

Les travaux de curage ont été achevés fin 2020, mais les lagunes n'ont pas encore été remises en état. Cela fera l'objet d'un marché de réhabilitation au cours de l'année 2021. Pour l'instant, les eaux traitées sont désinfectées via les UV et conformément à l'arrêté modificatif qui permet de fonctionner sans lagunes jusqu'en novembre 2021. Un suivi est réalisé dans l'agouille Ventouse au droit du rejet, en plus des bilans 24h de l'auto surveillance réglementaire.

Suivi des opérations menées par le syndicat des nappes du Roussillon par rapport à la préservation de la qualité de l'eau souterraine.

Référence contrat d'étang : IIC1 à 3, IVA1

Un point a été fait avec le syndicat des Nappes sur l'avancement des travaux programmés. Courant 2020 il n'y a pas eu de rebouchages de forages privés ou publics sur le territoire de RIVAGE.

Suivi des opérations menées par le Grand Narbonne dans le cadre du GALPA EMA.

Référence contrat d'étang : IVB4 et IVA1

Le syndicat RIVAGE, fait partie des comités techniques et de sélection du GALPA Ema et participe à ce titre à la sélection des projets bénéficiant des aides financières (Région, UE, ..) ayant pour objectif la dynamisation des filières pêche et conchyliculture basés sur des écosystèmes fragile et menacés.

En 2020 aucun projet nouveau n'a concerné directement le territoire de Salses-Leucate. L'alerte aux blooms de Dinophysis est passée en phase opérationnelle et n'est plus aidée ; le projet VARA voté en 2019 est en cours de mise en œuvre (Cf. Point 3.1.1) et le contrat de filière conchylicole porté par le CRCM est en cours l'élaboration avec des retombées directes pour la profession à Leucate.

4 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

A noter : une partie de la mise en œuvre de stratégie de gestion des zones humides se fait à travers les fiches actions du troisième volet du contrat d'étang (Préserver les zones humides du bassin versant)

4.1 Concertation et planification

4.1.1 **Secrétariat et animation des instances de concertation**

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation du Comité de Suivi dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides (SGZH).

Le **Comité de Suivi de la Stratégie de Gestion (CS-SGZH)** s'est réuni afin de faire le bilan des actions territorialisées et transversales menées en 2020 et se projeter sur les actions envisagées en 2021 lors de la réunion regroupant Comité de suivi SGZH et CLE et Comité d'étang le 03 02 2020 (cf. Annexe A1-1 et 2).

La réunion de bassin versant a eu lieu quand a-t-elle le 10 01 2020 (Annexe A 1-3).

Animation du Comité de Suivi en cas de demande d'avis (projets en Zone Humide, étude d'incidences, ...)

Aucune demande d'avis n'a été présentée au Comité de Suivi Zones Humides, seuls des avis techniques ont été formulés (aménagement en ZH, mesures compensatoires ZH, réfection de berges, comblements de ZH, implantation de commerces en ZH, ...).

De nouvelles demandes de précisions en vue de transposer la Stratégie de Gestion des Zones Humides sur d'autres territoires ont été formulées et transmises dans le cadre du comité technique ZH initiée par le Conseil Départemental les 29 06 2020, 08 02 2021 notamment avec les structures suivantes (Annexe A4-1) :

- Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant
- Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
- Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Agly
- Syndicat du Réart

Ces échanges conduisent à une amélioration de l'atlas départemental et permet d'harmoniser les différentes SGZH du département.

Compléments ou mise à jour de la Stratégie de Gestion

Pas de modification de la SGZH courant 2020.

4.1.2 Animation des groupes de travail pour la mise en œuvre de la SGZH

Référence contrat d'étang : IVA3

Animation des groupes de réflexion pour la définition des Plans de Gestion territorialisés.

Référence contrat d'étang : IIIA1 - IIIA4 - IIIA5 - IIIA6 - IIIA7 - IIIA9

Animation des groupes de réflexion pour la détermination des Actions Transversales.

Référence contrat d'étang : IIIA10 - IIIA11 – IIB4

En 2020 les comités de gestion, comités de pilotage et groupes de travail techniques et financiers ont été réunis lorsque cela était possible aux vues des circonstances COVID dans l'objectif de poursuivre l'élaboration des différents Plans de Gestion avec leurs programmes d'action : identification des travaux à réaliser, des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers. L'animation de la concertation et la planification sont assurées par le chargé de mission Zones Humides.

Les détails et comptes rendus des instances de travail ou de concertation sont identifiés dans chaque paragraphe traitant dudit Plan de Gestion ou Action Transversale.

4.1.3 Veille à la cohérence des politiques publiques

En dehors du suivi de la bonne articulation entre le SAGE et la démarche Zones Humides, le chargé de mission ZH réalise une veille active de toutes les démarches de gestion des milieux humides qui s'appliquent sur le territoire et à proximité, et intervient si nécessaire pour assurer la bonne prise en compte des objectifs définis localement.

Approche technique et concertée pour d'éventuels plans de gestion à venir (Dosses, Embouchure de l'Agly, Œil de la Madeleine, ...).

4.2 Mise en œuvre des orientations de gestion de la SGZH

4.2.1 Actions territorialisées

- Suivi des actions mises en œuvre par les différents services de PMM dans le cadre du plan de gestion de la **Mare d'Opoul**

Référence contrat d'étang : IIIA4 et IVA3

Le point central du plan de gestion porte sur les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et du pluvial se déversant dans la mare en cas de forte pluie. Le Schéma Directeur d'Assainissement et du Pluvial (finalisé en 2019) a abouti sur le lancement d'une étude sur le devenir des effluents de STEP en cas de dysfonctionnement (bypass).

Le groupement SAFEGE / Groupe Ornithologique du Roussillon a été retenu par les services de Perpignan Métropole pour réaliser cette étude (rendu prévu en 2021) (Compte rendu de la réunion de lancement A 3-17).

Une étude Faune/Flore autour de la mare d'Opoul initiée en 2019 par le groupement CEN/GOR, a été finalisée en 2020 (Annexe A 3-19).

- Mise en œuvre du plan de gestion des **Sagnes d'Opoul**

Référence contrat d'étang : IIIA1 et IVA3

Le plan de gestion des Sagnes d'Opoul réalisé de concert entre le Conservatoire du Littoral, la Fédération Des Chasseurs 66 et le syndicat RIVAGE a été validé fin 2019.

L'année 2020 a été consacrée au montage fin du projet, ajustement des actions, aspects réglementaires liés aux travaux, recherche de financements (un contrat Natura2000, un dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance et un financement sollicité dans le cadre de l'écocontribution de la Fédération Nationale des Chasseurs). (Annexe A4-2 à A4-4).

Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG) est initié par la DDTM 66 en vue de préserver la résurgence de FontEstramar (la plus importante de l'étang et l'une des plus importantes du littoral méditerranéen français) (cf. Annexe A4-5).

Les sagnes d'Opoul ont été intégrées en tant que site pilote pour le projet Roselières mené par l'ADENA, l'évaluation de la qualité de la roselière selon ce protocole bien précis permet de disposer d'un état zéro avant les travaux de gestion hydrauliques prévus (cf. Annexe A4-6).

Ce même projet a permis à l'école de Fitou de bénéficier de 8 séances de sensibilisation à ces milieux aquatiques. (Annexe A4-7)

L'implantation de Piézomètres a été réalisé en 2020 avec le BRGM afin d'évaluer l'impact des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique de la ZH dans le cadre du plan de gestion. (Annexe A4-8).

- Elaboration du Plan gestion **El Comunal.**

Référence contrat d'étang : IIIA9

Pour rappel, le COPIL de lancement de ce plan de gestion a eu lieu fin 2019 avec présentation d'une étude hydraulique complète.

En 2020 les groupes de travaux thématiques ont été réunis ainsi que deux comités techniques :

COTECH - Scénarios & Objectifs – 14/05/2020 (Annexe A4-9).

GW - #Agriculture – 18/06/2020 (Annexe A4-10).

GW - #Vacants – 09/07/2020 (Annexe A4-11).

GW - #Chasse – 01/10/2020 (Annexe A4-12).

GW - #Tourisme – 25/06/2020 (Annexe A4-13).

GW - #Police – 24/09/2020 (Annexe A4-14).

COTECH - Scénario/objectifs et Actions pressenties– 27/11/2020 (Annexe A4-15).

COTECH - Actions – 17/12/2020 (Annexe A4-16).

COTECH - Validation des fiches action prévu début 2021

COPIL - Présentation des actions et validation du plan de gestion prévu début/mi 2021.

Une action anticipée du plan de gestion a porté en 2020 sur la définition d'ilots et corridors à préserver. Ces secteurs sont basés sur une analyse des fonctionnalités hydrologiques, des habitats, de l'inondabilité, et du niveau d'anthropisation de chaque parcelle. Le but étant dès 2020 de ne pas réattribuer ces parcelles à des usagers privés en tant que terrains de loisirs mais de privilégier un usage agricole extensif (Annexe A4-17).

- Suivi des travaux opérés dans le cadre du plan de gestion des **Mares de Port Leucate**.

Référence contrat d'étang : IIIA7 et IVA3

La mairie de Leucate et le Syndicat RIVAGE ont pu réaliser fin 2019 début 2020 les travaux de mise en œuvre du plan de gestion des mares de Port Leucate rendus possibles par les co-financements de l'Agence de l'Eau, du Département de l'Aude et de La Région Occitanie qui ont tous répondu positivement. (Annexe A4-18).

L'inauguration a eu lieu le 6 03 2020 (Annexe A4-19).

Des animations grand public ont été réalisées sur ce site durant l'été 2020, notamment par la Mairie de Leucate. (Annexes A7-13 à A7-15).

Une nouvelle phase de travaux et aménagements a eu lieu fin 2020 / début 2021.

Une plaquette de valorisation du site est également éditée (Annexe A4-20).

- Suivi du plan de gestion de la dépression de **Ventenac**

Référence contrat d'étang : IIIA5 et IVA3

En 2020, le site de Ventenac a fait l'objet d'un suivi général du site ce qui a conduit à quelques travaux d'entretien par le SIVOM et la commune. Le sentier d'interprétation est bien fréquenté. Le site est régulièrement utilisé pour des animations nature. Les MAEC sont en cours.

- Suivi des travaux opérés dans le cadre de la notice de gestion des **îlots de la Coudalère**.

Référence contrat d'étang : IIIA6 et IVA3

La mise en défens du site a été opérante du 14 05 2020 au 13 08 2020 avec installation de panneaux temporaires lors de la mise en défens, sensibilisation et suivi de nidification.

L'année 2020 a vu un échec total de reproduction pour la première fois depuis le début des opérations de mise en défens sans doute suite à un dérangement le week-end du déconfinement.

Un projet d'amélioration de la mise en défens visant à éliminer les intrusions par voie maritime a été monté courant 2020 (Annexe A4-21) ainsi qu'une plaquette de sensibilisation aux enjeux du site (Annexe A4-22). Ce projet devrait aboutir en 2021 soit dans le cadre de la sollicitation de co-financements soit dans le cadre d'une mesure compensatoire concernant des éoliennes offshore.

Des Arrêtés municipaux (St Laurent de la Salanque et le Barcarès) ont été pris pour renforcer la protection réglementaire du site en période sensible (Annexe A4-23 et A4-24). La modification du règlement particulier de Police de Port du Barcarès à ce sujet est également en cours.

4.2.2 Actions transversales

- Poursuite de l'animation de l'action transversale liée à **l'urbanisme**

Référence contrat d'étang : IVA3

En 2020 RIVAGE a poursuivi l'action transversale urbanisme qui vise à une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur le bassin versant (SCOT, PLU, PLUI/D) et les autorisations délivrées.

Les opérations réalisées en 2020 sont :

- Suivi et accompagnement des procédures d'élaboration des PLU/PLUiD de Fitou, St Hippolyte, St Laurent, Le Barcarès et Opoul-Périllos pour une meilleure prise en compte des enjeux zones humides.

- Lutter contre les **espèces envahissantes** en zones humides et suivi des travaux de gestion des **dépôts sauvages** :

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IIIA11

Dans le cadre d'un marché public avec la FDC66, la gestion des ragondins a été poursuivie en 2020. Le COPIL annuel bilan 2019 et perspectives 2020 n'a pas eu lieu pour cause COVID. (Rapport de piégeage annuel 2020 en Annexe A4-25).

Un travail d'identification des dépôts sauvages sur la commune de Fitou, à l'ouest de l'étang, a été réalisé en 2020 ce qui a permis leur extraction dans le cadre du World Clean Up Day le 19 09 2020. (Annexe 4-26).

L'acquisition de pièges photos par le syndicat RIVAGE a pour objectif principal d'identifier les producteurs de dépôts sauvages en sites à enjeu ainsi que les infractions de circulation de véhicules à moteur en zone naturelle mais également d'évaluer la fréquentation d'un site et de procéder à des suivis faunistiques. Autorisations obtenues de la part des communes de Salses, Opoul, Fitou et Le Barcarès, Leucate (St Hippolyte et St Laurent dans le cadre de la démarche Natura 2000). Appareils déployés sur les mares de Port-Leucate fin 2020 permettant de vérifier la présence de renards dans l'emprise du plan de gestion qui se trouve être un prédateur pour la cistude d'Europe.

4.2.3 Autres actions

- Suivi des actions hors maîtrise d'ouvrage RIVAGE ou hors Plans de Gestions de la SGZH
Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion du Mas de l'Ille (PMM, Le Barcarès).
Suivi des opérations de gestion sur le site des Dosses (CD66, Le Barcarès, PMM).
- Encadrement de projet tuteuré auprès de l'IUT de Perpignan : *Diagnostic du risque de transfert de pollution agricole sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate ; projet annulé pour cause COVID.*

5 Mise en œuvre de projets agro-environnementaux

5.1 Concertation et planification

Fin 2019 l'Agence de l'Eau a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de mettre en place des expérimentations de paiements pour services environnementaux (PSE) ; RIVAGE n'a pas pu s'engager dans la démarche.

En revanche la CCCSM a répondu à cette sollicitation. RIVAGE suit ainsi la concertation en prévision de la mise en œuvre du projet sur le territoire de RIVAGE. Cet appel à projet vise à tester un système de paiement pour services environnementaux dans la continuité des MAEC souscrites depuis 2012.

5.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du PAEC

En 2020, le suivi de l'instruction des dossiers a conduit le syndicat à participer à plusieurs réunions organisées par la DDTM 66 concernant les différentes problématiques rencontrées sur certains dossiers.

En 2020, concernant l'animation des MAEC sur son territoire et suite à une prolongation des MAEC actées pour les exploitants engagés en 2016 et 2017, RIVAGE a suivi les démarches administratives sur les dossiers concernés.

6 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000

6.1 Natura 2000 sur les sites du complexe lagunaire de Salses-Leucate

6.1.1 Concertation et planification

6.1.1.1 Secrétariat et animation des instances de concertation (COFIL, groupes de travail)

Référence contrat d'étang : IVA4

Animation des instances et pilotage (COFIL, Copil PAEC etc.)

Le 14 janvier 2020, un COFIL Natura 2000 a été réuni afin de procéder au renouvellement de son Président. Lors de cette séance, RIVAGE a été désigné structure animatrice du DOCOB pour les 3 prochaines années (Cf. Annexe A6-1). Le second COFIL qui devait permettre de faire le bilan des actions réalisées en 2019-2020 et présenter le programme d'action 2021 n'a pas pu se tenir à cause du contexte sanitaire qui n'a pas permis de se réunir.

6.1.1.2 Mise à jour du Docob

Mise à jour de la cartographie des habitats naturels.

En 2020, La mise à jour de la cartographie des habitats naturels a débuté grâce à une méthode innovante de mise à jour semi-automatisée de la cartographie des habitats naturels par télédétection couplée à des inventaires terrain. Le cahier des charges est présenté en annexe A 6-14. C'est le consortium CBN Med. / I-Sea qui a remporté l'appel d'offre. Ainsi, RIVAGE a participé activement à la réalisation des relevés terrain qui ont servi à fournir des données d'apprentissages à l'algorithme développé par I-Sea. Un temps de travail important a été accordé par RIVAGE pour la définition de la typologie des habitats naturels, semi-naturels et agricoles du site. Cette typologie est présentée en annexe A 6-15. Enfin, le travail de cartographie itérative a débuté. Le rapport final de cette étude sera finalisé en 2021.

Poursuite de la mise à jour des données ornithologiques : Suivi des oiseaux des pelouses et plaines agricole

En complément des suivis réalisés en maîtrise d'ouvrage RIVAGE, une prestation a été commandée au Groupe ornithologique du Roussillon pour évaluer les populations d'oiseaux des pelouses et plaines agricole et mettre à jour des données disponibles pour le site. Il s'agissait de :

- Synthétiser la bibliographie disponible spécifique au site pour les différentes espèces d'IC nicheurs et hivernants,
- Evaluer au printemps 2020 l'état des populations et déduire l'évolution récente des populations depuis 2008/2012 (date des derniers inventaires complets).

Le cahier des charges relatif à cette prestation est présenté en annexe A 6-12.

Le rapport présentant les principaux résultats de cette étude est lui présenté en annexe A 6-13.

6.1.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

6.1.2.1 Animation du DOCOB

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4

- Identification des potentiels contractants (**contrats Natura 2000**)

Dans la mesure où 2 appels à projet ont été ouverts sur la période considérée, RIVAGE a réalisé la promotion auprès des différentes communes du site. Cette démarche a abouti à 2 projets de contrat porté par la fédération de chasse des Pyrénées-Orientales pour la mise en œuvre du plan de gestion des Sagnes d'Opoul animé dans le cadre de la stratégie de gestion des zones humides. Deux contrats ont ainsi été déposés dans la période considérée. Ces contrats sont présentés en annexe A4-2.

Le temps consacré à ces contrats par Julien ROBERT correspond à du temps de relecture des documents rédigés par Jean-Alexis NOEL et la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales. L'instruction du premier contrat (portant sur l'hydraulique du site) déposé a conduit à un refus de la demande. Le second dossier (ouverture de milieux) est actuellement en instruction par les services de la DDTM 66.

En 2020 la commune de Saint Laurent de la Salanque a manifesté son intérêt de déposer un contrat Natura 2000 en 2021 pour un projet de gestion de la fréquentation sur les berges de l'étang au niveau du site du ponton de Latécoère. Une réunion a eu lieu le 11 décembre 2020 pour présenter ce projet. Le compte rendu de cette réunion est présenté en annexe A6-2.

- Suivi des **contrats Natura 2000** mis en place par les maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE

Vu les dégâts constatés au fil du temps sur les aménagements du Mouret (dégradation lors de tempêtes, dégradation volontaires, vieillissement), une réfection des équipements a été réalisée en juillet 2020 dans le cadre d'un partenariat avec l'AFPA de Rivesaltes. Les travaux ont été réalisés les 29 et 30 juin 2020, ils ont concernés :

- Restauration de ganivelles : environ 400 mètres linéaires,
- Restauration de lisses aciers : environ 150 mètres linéaires,
- Restauration du peigne hydraulique (partie sud du Mouret) 70 mètres linéaires.

Le suivis de l'îlot aménagé en 2018 dans le cadre du contrat Natura 2000 porté par RIVAGE, sur les sèches de Saint Laurent de la Salanque a également fait l'objet de restauration. Le bilan des interventions sur ce site est présenté en annexe A6-3. De plus, et pour faire suite aux confinements de mars 2020 et aux problématiques de dérangement sur ce site, RIVAGE a mené la concertation avec les différents acteurs de cette zone pour aboutir à la prise d'un arrêté municipal qui interdit toute fréquentation du 1er mars au 31 août de chaque année.

- Suivi des différentes **actions de gestion** des espaces naturels sur les sites Natura 2000 portées par des **maîtres d'ouvrage autres que RIVAGE** :

Référence contrat d'étang : IIIA2-3 et IVA4

Plan de gestion du Bourdigou :

En 2020, aucune action spécifique n'a été mise en œuvre sur ce site. Néanmoins, dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au SMBT, RIVAGE a été sollicité par ce dernier dans l'optique de la mise jour du plan de gestion.

Plan de gestion de la Sagnette et de la Soulsoure :

En 2020, les sites de la Sagnette et de la Soulsoure ont fait l'objet de nombreux travaux de restauration du site. Dans le cadre d'un partenariat avec la formation OGE (Ouvrier en Génie

écologique) de l'AFPA de Rivesaltes et PMM de nombreux travaux ont été réalisés sur ces sites :

- Installation, réparation de ganivelles
- Débroussaillage, élagage des chemins
- Mise en place d'une main courante et de chicanes anti-motos, en demi-lisses
- Pose de barrières d'accès de site
- Aménagement en faveur de la biodiversité : gîte à reptile et gîtes chiroptères
- Ouverture de milieux
- Gestion d'espèces envahissantes
- Découpe d'un talus pour nichoir à Guêpiers d'Europe

Le bilan de ce chantier est présenté en annexe A 6-4. PMM a également procédé à un entretien régulier. Le bilan de ces entretiens est présenté en annexe A 6-5. En 2020, un important travail de signalisation a été réalisé sur ces sites. Ainsi c'est 7 panneaux d'information et 12 panneaux de signalisation qui ont pu être installés. RIVAGE a financé la fourniture des panneaux et a réalisé les travaux d'infographie (mars/avril 2020) et les agents de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine ont procédé à la pose en octobre 2020 (Annexe 6-5). Un banc situé dans l'observatoire a également été installé (Cf. Annexe A 6-6). Enfin, les deux sites font maintenant l'objet de l'entretien des milieux ouvert par un pâturage ovin réalisé en partenariat avec l'exploitation d'Allia BECKRICH. La convention de pâturage correspondante est présentée en annexe A 6-7.

Animation foncière :

En 2020, une veille foncière réalisée régulièrement permet d'envisager l'acquisition future de plusieurs parcelles situées en zones humides sur la commune de Salses-le-Château par le CEN Occitanie.

En 2020 également, plusieurs avis ont été formulés par RIVAGE après sollicitation de la DREAL Occitanie suite à des préemptions SAFER pour des motifs environnementaux sur la commune de Torreilles et de Saint Hippolyte.

Projet Partenarial avec la cave Coopérative Arnaud de Villeneuve

Dans le cadre d'un Appel à Projet VERRALIA – Vignerons engagés, la cave coopérative Arnaud de Villeneuve a sollicité un partenariat avec RIVAGE pour déposer un projet sur la thématique Biodiversité. RIVAGE a ainsi rédigé un projet visant l'entretien et la création des Infrastructures Agro-écologique en faveur de la biodiversité et plus particulièrement pour les oiseaux des plaines agricoles (Rollier d'Europe) et les Chiroptères. Le détail de ce projet est présenté en Annexe 6-8.

- Mise en œuvre **des actions de gestion menées en maîtrise d'ouvrage RIVAGE** (actions relevant du dispositif Natura 2000 et actions « hors dispositif Natura 2000 ») :

Suivi de l'efficacité de la mise en défens de l'île des Sidrières en faveur de la tranquillité de la colonie de reproduction des aigrettes garzette (contrat Natura 2000) :

En 2020, RIVAGE n'a pas pu se rendre sur l'île des Sidrières pendant la période de reproduction à cause du contexte sanitaire effectif pendant cette période.

Conseil dans l'entretien des cours d'eaux :

RIVAGE a assisté le syndicat du bassin versant de l'Agly (Gémapien) dans la rédaction d'une Déclaration d'Intérêt générale ainsi que dans la rédaction d'une évaluation d'incidences pour l'entretien de certains de ses cours d'eau (collaboration entre les chargés de mission SAGE et

Natura 2000 pour prendre en considération les aspects eau et biodiversité dans ce dossier). Plusieurs réunions ont eu lieu afin de mettre en place cette procédure et les travaux d'entretien de l'Agouilles Cap Dal ont ainsi pu être programmés.

Gestion d'une parcelle en faveur de l'Agrion de Mercure :

Le Bilan d'activité de l'exercice 2020 est présenté en annexe A6-9.

Gestion des terrains communaux (Salses-le-Château)

Dans la continuité de la gestion des parcelles appartenant aux ASF dans le cadre de la mesure compensatoire en faveur de l'agrion de Mercure, RIVAGE assure, depuis décembre 2018, la gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie de 1,76 ha de communaux. En complément des travaux réalisés par les ouvriers OGE de l'AFPA en février 2020, en septembre 2020 le site a fait l'objet d'un pâturage avec 4 chevaux de la Manade Notre Dame Catalane dans l'objectif de maintien de l'ouverture du milieu.

Mise en œuvre d'un programme de chantier nature :

En 2020, un chantier nature était prévu sur la commune de Saint Laurent de la Salanque en partenariat avec la commune et l'association REV Solidarité Jeunesse pendant 3 semaines en septembre 2020. Compte tenu du contexte sanitaire ce chantier n'a pas pu se dérouler.

En outre, plusieurs chantiers nature ponctuels ont pu être organisés en 2020. Ci après le tableau qui présente les différents chantiers organisés sur le territoire en 2020 :

thème	date	lieu	cadre	organisation
Griffes de sorcières	27/08	Mouret / Leucate	Stage Alix	RIVAGE/ Maison de l'étang
Griffes de sorcières	20/09	Mouret / Leucate	WCUD et Journées du patrimoine	Maison de l'étang
Griffes de sorcières	10/10	Mouret / Leucate	Fête de la nature	Maison de l'étang
déchets	19/09 AM et PM	Base de Loisir / st Laurent	Fête : « L'étang dans tous ses états » Et WCUD	RIVAGE et Mairie de Saint-Laurent-de-la-Salanque
déchets	19/09	Fitou	WCUD	RIVAGE et mairie de Fitou
déchets	20/09	Mouret / Leucate	WCUD et Journées du patrimoine	Maison de l'étang
déchets	08/10	Mouret	Fête de la nature	Maison de l'étang
déchets	25/10	Village de pêcheurs /Roquette /Salses-le-Château		RIVAGE et mairie de Salses

Gestion des usages :

En 2020, dans la continuité du travail réalisé avec les services de l'Etat sur le spot du parc à huîtres à Leucate en 2018, le balisage a été installé. En complément, une phase de concertation a été initiée en collaboration entre la mairie de Saint Laurent de la Salanque et RIVAGE concernant la sécurisation du spot de la base militaire. Le processus de concertation

à abouti aux propositions qui sont reprise dans l'arrêté municipal présenté en annexe A 6-10. Enfin un travail de concertation a également été mis en place avec les services de l'Etat dans le but de mettre à jour la réglementation générale liée à la navigation sur le plan d'eau. RIVAGE a ainsi assisté à de nombreuses réunion initié par les services de l'Etat, ceci afin d'aboutir à un projet d'arrêté présenté. Le compte rendu de la dernière CNL du 2 décembre 2020 est présenté en annexe A 6-11.

- **Mise à disposition des données du DocOb** aux maîtres d'œuvre dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers **d'évaluation des incidences Natura 2000**

De manière générale, une information est systématiquement transmise aux différents porteurs de projet concernant les évaluations des incidences. En fonction des différents types de projets, différents types d'avis peuvent être formulés : rencontre, communication orale, note etc. Ci-après, le tableau des principaux projets suivis en 2020 :

Date fourniture information	Type de projet	Nom du pétitionnaire
1/11/2020	Plantation Vignes Le Mouret	Mas de Caprices
30/07/2020	Réévaluation espace remarquable Le Mouret	Mairie de Leucate
30/07/2020	Préemption Safer Torreilles	DREAL Occ
26/02/2020	Préemption Safer Saint Hippolyte	DREAL Occ
16/03/2020	Avis installation pontons flottants	DDTM 66
17/11/2020	Préemption Safer Saint Hippolyte	DREAL Occ

- Mise en œuvre de plusieurs **suis** concernant d'une part les espèces de **faune et de flore** patrimoniale sur les sites Natura 2000 et d'autre part les espèces envahissantes :

Comme tous les ans, RIVAGE effectue un suivi spécifique qui concerne plusieurs espèces / habitats d'intérêt communautaire. Le tableau suivant récapitule ces suivis :

Intitulé du suivi	Partenaires	Objectifs du suivi	Habitats / Espèces concernées	Principales conclusions
Suivis de la reproduction des hérons arboricoles coloniaux sur l'île des Sidrières	LPO Aude	Évaluer le succès reproducteur	Aigrette garzette	En 2020, le suivi de la colonie de hérons arboricoles n'a pu être réalisé (Cause COVID-19)
Suivi de la reproduction des sternes naines	LIFE + ENVOLL	Évaluer le succès reproducteur des larolimicoles coloniaux	Sterne naine	De nombreux sites ont été colonisés dans le contexte cause confinement. Néanmoins aucun site n'a permis aux colonies de produire des jeunes. En effet, de nombreux dérangements ont été observés post confinement malgré les différentes mises en défens réalisées.

Suivis des transects « herbiers » dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de la lagune	SEANEO	Suivre l'évolution de l'herbier	*1150 Lagune Côtière	Relative stabilité Cf. Annexe A 3-11
--	--------	---------------------------------	----------------------	---

- Participation à l'acquisition de données relatives au diagnostic **du risque de transfert de pollution agricole** sur le territoire du BV de l'étang de Salses-Leucate
En 2020, dans la continuité du travail réalisé en 2019 consistant à réaliser un diagnostic du risque de transfert de pollution agricole sur le territoire du Bassin versant de l'étang de Salses-Leucate a été conçu. Néanmoins, à cause du contexte sanitaire en vigueur au printemps 2020, le projet tuteuré en partenariat avec l'IUT de Perpignan – Licence GADER permettant de réaliser ce travail n'a pas pu être réalisé.
- **Faciliter le renforcement des mesures de surveillance des espaces naturels**
Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA7
En 2020, une action spécifique aux dépôts de déchets et à la circulation des engins motorisés en espaces naturels a été entreprise via l'acquisition et l'installation de 5 pièges photographiques. Les pouvoirs de police compétents ont été sollicités en amont de cette réunion pour le cadrage du projet (Cf. Annexe A 6-16).
Ces pièges photos ont été installés après autorisation des communes concernées sur des parcelles publiques où des infractions récurrentes étaient connues. En annexe A 6-17 une photo d'une moto cross sur le site de la Sagnette à Saint Hippolyte qui a permis d'envisager une opération police spécifique en 2021.
- Mise en place ou participation à l'organisation **d'animations grand public sur le site Natura 2000.**
Référence contrat d'étang : IVA4 et IVA6
 - En 2020 RIVAGE a financé via la convention d'animation Natura 2000, **10 sorties natures** pour faire découvrir les richesses du site. En annexe A 7-13-15 est présenté le flyers de ces animations. Le bilan est quand à lui présenté en annexe A 7-16.
 - En 2020 RIVAGE a participé à l'organisation de la seconde édition du **Festival l'Essentiel à Saint Laurent de la Salanque**. Ce festival n'a pas pu se tenir à cause des restrictions liées à la pandémie. En revanche un autre festival organisé par Saint-Laurent-de-la-Salanque en collaboration avec RIVAGE a permis de sensibiliser à la préservation des habitats et des espèces : « L'étang dans tous ses états » (Annexe 7-17).

6.1.2.2 Animation de la charte Natura 2000

En ce qui concerne l'animation de la charte Natura 2000, vu les problématiques liées aux conditions d'exonération de la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti, aucune démarche incitative n'a été réalisée.

6.2 Natura 2000 sur le site du fort de Salses

6.2.1 Concertation et planification

- **Animation du COPIL** dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4

Le 11 décembre 2020 s'est tenu le cinquième COPIL du site. Ce COPIL a permis de présenter le bilan d'activité 2019-2020 et le programme d'action 2021. Il a également permis de procéder à l'élection d'un nouveau Président de COPIL : Mme REKAS Laurence. Le compte rendu de ce COPIL est présenté en annexe A6-18.

6.2.2 Mise en œuvre des orientations de gestion du Docob

Référence contrat d'étang : IIIA10 et IVA4

6.2.2.1 Animation du DOCOB

- **Mise à disposition des données** dans le cadre de l'élaboration des différents dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000. Aucun travail nécessitant la réalisation d'EIN n'a été programmé en 2020. Néanmoins plusieurs avis spécifiques ont été dispensés par RIVAGE concernant :
 - Le tournage de 2 films télévisés en 2020.
 - La mise en place d'un dispositif anti-pigeon.
 - La modification du circuit de visite. Durant toute la saison 2019, des échanges ont pu avoir lieu entre la forteresse et le syndicat RIVAGE pour orienter le circuit des visites où les accès à certaines salles habituellement non utilisées par les agents du CMN afin de limiter au maximum le dérangement des chiroptères.
 - La mise en place d'exposition ponctuelle.
- **Appui technique aux actions de gestion** mises en place dans la forteresse.
Suite aux suivis complets réalisés par l'ALEPE en 2017, plusieurs actions complémentaires au DOCOB ont été identifiées. Certaines de ces actions ont pu être mises en place en 2020 hors dispositif contractuel Natura 2000 :
 - En complément de la mise en place des 4 cadres anti-chats réalisé en 2019, 2 filets anti-chats ont été installés au niveau de l'ancienne colonie de Minioptères de la porcherie en 2020.
 - Mise en place d'une action d'éco pâturage des fossés du monument. 450 brebis ont les fossés du monument et les alentours pendant 10 jours du 20 au 26 janvier 2020 (objectif : entretiens des espaces verts et augmenter les ressources alimentaires des chiroptères).
 - Dépose d'une porte permettant l'accès à la porcherie (ancienne colonie de Minioptères) pour agrandir l'accès des chauves-souris.

Pour chacune de ces actions, RIVAGE suit les agents de la forteresse pour conseiller et aider à leur mise en œuvre. De plus, plusieurs réunions de concertation ont été réalisées afin de caler au mieux ces travaux.

- **Suivi des populations de chiroptères**

En 2020 un suivi simplifié de l'utilisation des gîtes a été réalisé. Le cahier des charges de cette étude est présenté en annexe A 6-19, il inclut un suivi acoustique des différents accès (écurie Est-Contremine) pour prévoir certaines fermetures en 2020.

L'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est la structure qui a été sélectionnée suite à la consultation. Le rapport de suivi de l'ALEPE sera rédigé en mars 2021. RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce suivi en accompagnant le prestataire lors de chacune de ces visites.

Enfin, RIVAGE a réalisé en interne le suivi du transit automnal du Minioptère de Schreibers dans la salle d'angle nord ouest au 4^{ème} niveau. En 2020, aucun transit automnal significatif dans la salle d'angle n'a été observé. En revanche une dizaine de Minioptères ont été observés dans la colonie mixte de reproduction durant juin/juillet et Août.

- Mise en place et suivis de la mise en place **d'outil de communication** à destination du public :

Un film de 5 mn a été réalisé grâce aux vidéos acquises par la caméra installée dans la salle d'angle. Ce film sera finalisé en 2021 et pourra être diffusé pendant la période hivernale dans la salle d'exposition. Ce support permettra de communiquer sur les différents réseaux du CMN et de RIVAGE.

Un second film documentaire de 50 minutes a été réalisé par Pascal CARHEILAC dans le cadre d'un partenariat avec France TV. Ce film sera diffusé sur France 5 en 2021, il s'intitule « La vies sauvage des monuments ». RIVAGE a participé activement à la réalisation de ce film pour retranscrire tous le travail réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000 depuis 2017.

Dans le cadre du programme d'animation annuel de la forteresse, RIVAGE a participé à l'organisation d'un évènement à la forteresse :

- La nuit de l'astronomie et de la chauve-souris prévue initialement en juillet 2020. Cette manifestation n'a pas pu avoir lieu à cause du contexte sanitaire en vigueur à cette période.

Animation / communication auprès des scolaires : En 2020, RIVAGE a travaillé en collaboration avec la forteresse, la société SYMBIOSE et les écoles primaire et maternelle de Salses-le-Château à la mise en place d'un projet scolaire pour 2021. En annexe A 6-20 et A 6-21 les courriers envoyés aux écoles pour les solliciter pour ce projet.

- **Evaluation des incidences et avis divers :**

Aucun travail nécessitant la réalisation d'EIN n'a été programmé en 2020.

6.2.2.2 Animation de la charte Natura 2000

En 2019, en concertation avec l'administration de la forteresse, une charte Natura 2000 spécifique au monument a été rédigée. Toutes les démarches d'adhésion ont été expliquées à l'administration du monument. En raison du contexte sanitaire en vigueur en janvier 2020 l'évènement prévu pour sa signature n'a pas pu être maintenu. Le CMN procédera à sa signature en 2021.

7 Gestion du syndicat RIVAGE

7.1 Planification

7.1.1 **Mise en place de la GEMAPI**

Référence contrat d'étang : IVA0 et IVA1

Courant 2020, trois réunions ont été consacrées à la thématique GEMAPI sur le plan administratif et politique. Elles étaient en lien avec le changement de gouvernance et d'équipe technique à la CCCSM qui assure la compétence GEMAPI sur le territoire de la commune de Salses-Leucate. La première réunion (7/10/2020) a rassemblé les élus en charge de la GEMAPI à la CCCSM et le nouveau DGA. L'objectif de cette rencontre était de prendre connaissance des nouveaux interlocuteurs et de faire un point global sur les discussions passées et la situation actuelle (cf. Annexe A 7-1). La deuxième réunion (22/10/2020) visait à étudier – à la demande de la CCCSM - la faisabilité de conférer à RIVAGE, par voie de convention, l'exercice de la compétence GEMAPI sur la commune de Salses-le-Château. La troisième réunion (M. Py, JJ. Lopez, L. Fonbonne) visait à faire un point détaillé sur la situation et définir les étapes suivantes dans la question de la fusion demandée par l'Agence de l'Eau. Il a été décidé qu'un nouveau courrier serait envoyé à l'Agence spécifiant qu'aucune autre solution qu'un conventionnement avec les trois gémapiens sur le territoire n'était possible (cf. Annexe A7-2).

Sur le plan technique, un point d'étape suite aux élections municipales a été fait en visioconférence le 18 juin 2020 avec le syndicat de l'Agly. Suite à cela une visite de terrain a été programmée le 09 07 2020 entre les chargés de mission de RIVAGE et d'Agly afin de présenter à l'équipe de l'Agly les problématiques sur l'entretien des agouilles (Cap Dal, Ventouse, Riquet) à Saint-Hippolyte dans le cadre du transfert de la DIG vers le SMBVA et afin de les familiariser avec les zones humides périphériques à l'étang (Communal, Sagnette, Soulsoure).

RIVAGE suite par ailleurs suivi l'étude lancée par le SMMAR et concernant les enjeux de submersion marine sur tout le littoral audois. Dans le cadre de cette étude 4 réunions ont été organisées en 2020 : les comités de pilotage de lancement de l'étude et de fin de première phase (09 06 et 16 10 2020 cf. Annexes A.7-3 et 7-4), une réunion technique d'identification des zones à enjeu submersion marine (06 05 2020), une groupe de travail sur les services rendus par les milieux naturels face à la submersion marine (16 12 2020). Aucun rapport n'a encore été communiqué par le SMMAR au moment de l'écriture de ce bilan.

7.1.2 **Définition des objectifs annuels/pluriannuels de RIVAGE dans le cadre de sa stratégie d'action**

Référence contrat d'étang : IVA1

Plan pluriannuel d'action

Dans la mesure où l'avenir de RIVAGE dépend de la fusion ou non avec le syndicat de l'Agly aucune nouvelle stratégie à moyen terme n'a été établie. Dans le temps intermédiaire les différents documents de planification (SAGE, SGZH et DOCOB) fixent les objectifs à atteindre pour chacune de nos missions. Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre de ces documents de gestion, un plan pluriannuel d'action 2021 – 2025 a été proposé. Il est joint en Annexe A 7-5. Ce plan servira notamment à orienter les choix au moment des discussions annuelles d'orientations budgétaires.

Bilan 2019 et perspectives 2020

A l'heure de la rédaction de ce bilan l'Agence de l'Eau n'a pas encore organisé de réunion de bassin versant et elle n'est pas prévue. La dernière qui a eu lieu datait du 10 janvier 2020 et portait sur le bilan 2019/perspectives 2020.

7.2 Mise en œuvre des orientations de gestion définies

7.2.1 Gestion du syndicat

Référence contrat d'étang : IVA1

Gestion administrative et financière du syndicat

Les comptes de l'année 2019 ont été clôturés lors du conseil syndical du 24 juin 2020. Vue la réalisation sur l'exercice 2019 et les reports de 2018, l'année 2019 a été clôturée avec des excédents à la fois de fonctionnement (62 024,25€) et d'investissement (68 447,14€).

A Noter : Le conseil syndical de juin 2020 a été tenu avec des conseillers pour partie nouvellement élus et les anciens délégués de PMMCU étant donné que le deuxième tour des élections avait dû être reporté et que par conséquent les nouveaux délégués à RIVAGE n'avaient pas encore pu être désignés. Le nouveau conseil syndical n'a pu être installé qu'en septembre 2020.

Toutes les opérations et le suivi comptable sont assurés par la directrice en collaboration avec les services de la mairie de Leucate.

Gestion des charges courantes liées au fonctionnement du syndicat

Suite aux élections municipales, les communes ont été accompagnées pour désigner dans les temps leurs délégués à RIVAGE. Une présentation de RIVAGE, des enjeux liés à la gestion du territoire et notamment par rapport à la thématiques GEMAPI a ensuite été faite aux communes (ayant eu des modifications importantes dans les élus délégués) et à PMMCU selon le calendrier suivant :

- Leucate / 19 06 2020 / M. Py, M. Breton, L. Jaulent, ML. Boyer-Corcuff
- Saint-Laurent-de-la-Salanque / 27 08 2020 / C. Panis
- Salses-le-Château / 12 08 2020 / L. Rekas, B. Loubié, F. Leblanch
- Opoul / 04 06 2020 / J. Sarda, E. Dedeant, C. Meuret, F. Deschaux-Beaume, L. Porteils
- Treilles / 18 06 2020 / M. Gerber, M. Dentressangle
- Perpignan Méditerranée CU / 06 08 2020 / M. Py, M. Vila

Au courant de l'année 2020, 4 conseils syndicaux ont été organisés. Les thématiques abordées sont résumées dans le tableau ci-joint. Les PPT et les procès-verbaux sont joints en Annexe A7-6 à 12 de ce bilan d'activité.

Le nouveau conseil syndical a été installé tardivement (18 septembre) en raison du retard induit par la pandémie sur le deuxième tour des élections municipales.

Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'organisation des comités syndicaux et toute l'équipe est systématiquement présente lors de ces réunions.

Date	Ordre du jour
24 juin 2020	<ul style="list-style-type: none">- Validation du PV de la réunion du 20 12 2019,- Vote du compte administratif 2019- Vote du compte de gestion 2019- Affectation des résultats- Budget supplémentaire 2020- Contrat de prêt à usage des parcelles à Salses-le-Château (report

18 septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> – Installation du conseil syndical de RIVAGE – Élection du Président – Élection des Vice-présidents – Délégations données au Président – Indemnités des élus – Désignation d'un délégué de RIVAGE au CNAS – Désignation d'un représentant de RIVAGE à la CLE du SAGE des nappes de la plaine du Roussillon – Validation du PV de la réunion du 24 juin 2020 – Information sur le programme d'action 2020 – Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 7.1 (Natura 2000)
25 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> – Validation du PV de la réunion du 18 09 2020, – Programme d'action 2021 (sans délibération), – DOB 2021,
10 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> – Validation du PV de la réunion du 25 11 2020, – Validation du programme d'action 2021, – Animation des sites Natura 2000 pour la période 01/04/2021– 31/12/2021, – Budget primitif 2021,

Équipe permanente :

Il n'y a pas eu de modification dans l'équipe permanente en 2020. Jean-Alexis NOEL est passé en temps partiel enfant (80%)

Service civique :

Clotilde PERROT-GUILLAUME qui avait rejoint l'équipe de RIVAGE en septembre 2019 est restée jusqu'au 05 03 2020. En 2020 est venue en appui du chargé de mission zone humide notamment pour la mise en œuvre du plan de gestion des mares de port Leucate et des sagnes d'Opoul.

Stagiaire :

Alix a rejoint RIVAGE du 15 juin au 28 août 2020 pour réaliser un stage dans le cadre de son BTS GPN. Elle a assisté l'animatrice de la maison de l'étang (conception d'outils d'EEDD, aide aux sorties nature, accueil à la Maison de l'étang) et les chargés de missions de RIVAGE pour certaines opérations de gestion (lutte contre les EE, jardin du lido, mise en défens de sternes, reconnaissance sentiers,...).

Perspectives EEDD :

Une demande de subvention a été faite fin 2020 afin de doter le syndicat RIVAGE d'un poste d'animateur EEDD. En effet la situation d'embauche saisonnière d'une/un animateur de la maison de l'étang par la mairie de Leucate ne permet pas développer pleinement le potentiel d'éducation à l'environnement de la maison de l'étang vis-à-vis des scolaires et du grand public à la fois touristiques mais aussi résidentiel. Si les partenaires identifiés (Région Occitanie, CD11 et CD66) soutiennent RIVAGE par une subvention au fonctionnement, alors une embauche est prévue sur une base de temps complet sur un an (à prolonger si possible). Au moment de la rédaction de ce bilan aucun retour n'a été obtenu de la part des subventionneurs visés.

Formation :

Les agents de RIVAGE (Julien ROBERT, Jean-Alexis NOEL et Laurence Fonbonne) ont participé à une formation de 1,5 sur les oiseaux marins dispensée par le Parc marin du Golfe du Lion.

7.2.2 Communication et sensibilisation

Référence contrat d'étang : IVA1-4, IVA6

- Communication dans le cadre des différents projets menés (syndicat, SAGE, Natura 2000, Zones Humides, démarche contractuelle...)

En 2020, différents éléments de communication (films, articles journaux, facebook, site internet etc...) ont cerné la valorisation des données de l'Observatoire de l'étang, les opérations de mise en défens sur les sites de nidification suite au confinement, les opérations de ramassage de déchets et gestion des espèces envahissantes, les opérations d'EEDD et de sensibilisation...

- Développement des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public :

En 2020, un programme très conséquent de 60 sorties nature a été organisé durant le printemps, l'été et l'arrière-saison en collaboration avec la Maison de l'étang. Malgré le contexte particulier, 36 ont pu être maintenues. La majorité des sorties supprimées en début de saison l'étaient en raison des restrictions dues au COVID19, quelques rares sorties ont été annulées en septembre faute d'inscriptions suffisantes. Ces sorties rencontrent chaque année un succès croissant. Les brochures sont présentées en Annexe A7_13 à 15. 432 personnes ont pu participer à ces sorties nature et être sensibilisés aux richesses et enjeux de notre bassin versant (cf. bilan présenté en Annexe A 7-15). Ces sorties, financées soit dans le cadre de la convention d'animation Natura 2000 (10), soit en autofinancement RIVAGE (5), soit par la mairie de Leucate (44, sorties nature bihebdomadaire assurées en 2020 par Alice Bedani, employée saisonnière pour l'animation de la maison de l'Etang) ont été réalisées par 3 prestataires : la LPO Aude, le GOR et l'association LabelBleu, l'Aude au Nat'.

En 2020, RIVAGE a participé à nouveau l'organisation et à l'animation de la fête de l'étang portée par à Saint-Laurent-de-la-Salanque et renommée « L'étang dans tous ses états » (cf. Annexe A 7-17).

De même que l'année dernière, en 2020, RIVAGE a participé à l'organisation et à l'animation du festival Fest'itinérance porté par la Tram 66. Deux sites ont été concernés par ce festival, Saint-Laurent-de-la-Salanque (ponton Latécoère) et Le Barcarès (bords de l'Agly ?).

- Information et sensibilisation du public scolaire (collèges, lycées) et universitaires :

Une intervention en visioconférence a été faite le 24 11 auprès des étudiants du MASTER Sciences de la mer de Sorbonne Université en association avec le MASTER européen Master International "International Master in Marine Sciences and Biological Resources of the Sea" (IMBRSea) pour faire connaître les modes de gestion mis en place.

En 2020 encore, la totalité des classes de 6ème du Collège de Saint-Laurent-de-la-Salanque ont passé une matinée sur le site de la Maison de l'étang (12, 15 et 16 octobre) afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côte. L'animation a été assurée par la Maison de l'étang en collaboration avec les agents de RIVAGE.

- Collaboration avec la commune de Leucate pour l'animation de la Maison de l'étang et renouvellement des équipements

Grâce à l'animation très active réalisée par Alice Bedani, doublé d'un effort importante de communication et une augmentation du nombre de sorties nature, la Maison de l'étang a pu fonctionner plus ou moins normalement malgré les restrictions liées au COVID19. La fréquentation en 2020 (4651 personnes), est forcément en baisse par rapport à l'année précédente (7730 en 2019) en raison de la pandémie qui a retardé l'ouverture et nécessité la mise en place d'une jauge limitée rendant impossible les visites de groupes.